

Aydoilles, le 3 juin 2022,

NB ajouté le 4 juin 2022 : Le 30 Novembre 2021 le conseil municipal a délibéré pour un RPI sur un site. C'est à la suite de cette délibération que le RPI phasé a été proposé au conseil municipal de Fontenay, donnant naissance au groupe de travail.

**Lettre ouverte du Conseil municipal d'Aydoilles en réponse au projet de RPI soumis par le Maire de Fontenay, le Conseil Municipal de Fontenay et les membres du Conseil d'école de Fontenay, daté du 30 mai, reçu le 3 juin par Monsieur le Maire d'Aydoilles et son adjointe à l'Enfance**

**Rappel du contexte :**

Le 30 novembre 2021, le Conseil municipal d'Aydoilles a voté une délibération en faveur d'un projet de RPI Aydoilles-Fontenay phasé : Sur deux sites pour une durée de 3 ans, puis, sur le seul site d'Aydoilles ensuite. Cette proposition s'est appuyée sur un projet envisagé par les anciens représentants des municipalités d'Aydoilles et Fontenay, et les représentants des parents d'élèves de l'époque, datant de 2019 (Cf annexe 1), prenant en compte les effectifs et les capacités d'accueil des écoles.

Ainsi, la première phase, qui consisterait en un regroupement sur les deux sites, offrirait aux élèves un accueil dans des classes ne dépassant pas le double-niveau, et favoriserait même les classes à simple niveau avec un effectif moyen par classe satisfaisant.

La deuxième phase qui interviendrait seulement en 2026, arriverait, selon les projections, à une période où les effectifs en baisse permettraient un regroupement sur le seul site d'Aydoilles, avec possibilité de construire une classe supplémentaire en élémentaire. Ces travaux pourraient être confortablement réalisés sur le temps de la première phase et si à l'avenir les effectifs baissaient encore, cette salle pourrait servir de salle d'activité aux classes de l'élémentaire pour les disciplines artistiques notamment.

**A la suite de cette délibération, un groupe de travail** a été constitué de représentants du conseil municipal de Fontenay ( J. Poifoulot, E. Genay, J. Saint-Dizier) et 2 représentants de la commune d'Aydoilles ( S. Chrismet et L. Gremillet). Il était convenu que les membres des conseils des écoles seraient conviés aux discussions dès lors que la forme de la structure du projet commencerait à émerger.

**Ce projet a été soumis à l'Inspectrice de la circonscription d'Epinal le 3 février**, date de la première réunion du groupe de travail. La présentation dirigée par M. Poifoulot présentait les **axes de réflexion définis par le groupe de travail** :

- Structure juridique du regroupement. (Convention ? SIVU ? ...)
- Mutualisation des infrastructures existantes. (Proposition commune)
- Mise en place d'un PEDT commun pour garantir une qualité d'accueil périscolaire à tous les enfants. (Proposition d'Aydoilles)
- Redéfinition des temps d'accueil extrascolaires pour proposer un accueil pendant les petites vacances. (Proposition d'Aydoilles)
- Mise en place d'une MAM sur le RPI pour répondre à la demande grandissante des familles. (Proposition d'Aydoilles)

- Réhabilitation du bâtiment scolaire de Fontenay avec MAM, services extrascolaires de l'ensemble du RPI, accueil de services de proximité, mise à disposition des locaux pour les associations des deux villages... (Proposition d'Aydoilles)

**A l'issue de cette présentation, l'Inspectrice nous a fait part de son avis favorable sur le projet qui lui paraissait cohérent et pour lequel le groupe de travail devrait poursuivre ses études et discussions pour une présentation plus aboutie le 9 Juin 2022.**

Il a été convenu qu'une nouvelle réunion serait fixée rapidement avec les membres du groupe de travail. Entre temps, M.Chrisment devait poursuivre les recherches autour de la mise en place d'un transport scolaire entre les deux sites, Mme.Gremillet devait se pencher sur un projet de PEDT et M. Poifoulot, recontacter la Préfecture pour les questions autour de la structure juridique.

En l'absence de retour de la part des élus de Fontenay, Mme Gremillet a contacté par SMS M.Poifoulot le **30 Mars** pour demander une nouvelle date de réunion. Le SMS est resté sans réponse.

**Mi-avril**, M.Chrisment a appelé M.Poifoulot pour réitérer la demande d'une nouvelle réunion. M.Poifoulot lui a alors fait comprendre que son conseil municipal ne soutenait plus le projet sur lequel il y avait eu un premier consensus des membres du groupe de travail, et qu'il nous soumettrait dans les 15 jours une nouvelle proposition sur laquelle il travaillait avec son adjointe aux affaires scolaires, soit, **aux alentours du 30 avril**.

C'est seulement le **vendredi 3 juin** au matin, veille d'un week-end de 3 jours (Lundi de Pentecôte) soit 2 jours ouvrés avant la nouvelle rencontre avec Madame l'Inspectrice fixée au **9 juin**, que nous avons reçu un mail de M.Poifoulot concernant le RPI.

Dans ce mail, M. Poifoulot nous joint un projet de RPI, fruit d'un « travail de 2 mois de concertation entre les représentants des parents d'élèves de Fontenay, les enseignants de l'école et le conseil municipal ».

**A la lecture de ce mail, nous comprenons que les discussions se sont poursuivies sans que ni les représentants de la commune d'Aydoilles, ni les représentants du conseil d'école d'Aydoilles n'y aient été conviés, ni, n'en aient été informés au préalable.**

Dans le courrier joint (voir annexe 2), en conclusion de celui-ci, il est demandé aux élus d'Aydoilles d'accepter ce nouveau projet construit unilatéralement, avant le 15 juin, sans quoi **« En cas de refus, les discussions prendraient fin et chacune des deux écoles poursuivraient le fonctionnement actuel et le projet ne serait plus du tout d'actualité. »**. (cf. courrier en annexe 2)

Ainsi, Monsieur le maire de Fontenay et les participants à la rédaction du courrier, attendent que les élus d'Aydoilles apportent leur réponse **avant le 15 juin**, sans se soucier de la difficulté d'organiser des discussions avec l'ensemble des personnes concernées par ce projet dans un délai aussi court (6 jours ouvrés).

Outre le délai imposé pour la réponse, c'est bien la manière de faire qui nous interpelle. En effet, alors que nous nous étions engagés à discuter ensemble des modalités de la mise en place du RPI en constituant un groupe de travail, pourquoi avoir clairement exclu les représentants de la commune d'Aydoilles de ces discussions ? Pourquoi avoir attendu aussi longtemps avant de soumettre de nouvelles pistes de réflexion ?

### **Engagements de campagne :**

Dans l'exposé de la problématique, sont soulevés les engagements de l'équipe municipale de Fontenay pris durant leur campagne électorale. Or, nous pourrions également rappeler que le seul engagement concernant un RPI, pris par les candidats aux municipales que nous étions, était de faire d'« *Aydoilles le pôle principal en cas de regroupement* ». Il n'était pas question d'un regroupement sur deux sites, pourtant, c'est bien ce que le conseil municipal a finalement voté pour la première phase, en s'appuyant sur les arguments fondés sur la volonté d'offrir un accueil confortable aux élèves et aux enseignants avant une nouvelle baisse des effectifs.

### **L'intérêt de l'enfant :**

Depuis le début des discussions, Monsieur le maire de Fontenay ne cesse de dire que la préoccupation première des élus de Fontenay, est l'intérêt de l'enfant (seuls mots en gras et soulignés dans le corpus du texte), sous-entendant à plusieurs reprises que les élus d'Aydoilles occulteraient ce principe dans leurs choix.

Il s'agit là d'une posture. Mais les engagements de la municipalité d'Aydoilles démontrent que l'intérêt de l'enfant est un des piliers soutenant les engagements pris par la municipalité depuis le début de son investiture : Mise en place du Plan mercredi, mise en place d'un Projet Educatif Territorial ambitieux validé par le Service Jeunesse Engagement et Sports des Vosges, accueil des enfants dès 3 ans au centre aéré d'été, renforcement de l'équipe d'animation du périscolaire et de l'extra-scolaire pour développer la qualité des projets éducatifs, mise en place d'ateliers parentalité, investissement dans l'équipement numérique des classes, soutien financier des projets pédagogiques... L'intérêt de l'enfant, comme celui des parents et des enseignants est également au cœur de nos préoccupations.

### **Un accueil dès la petite enfance :**

Il est également question dans ce projet, d'intégrer au projet RPI, une structure d'accueil de la toute petite enfance, type MAM. Il s'agit là d'une proposition de l'équipe municipale d'Aydoilles ; En effet, c'est un projet que nous soutenons depuis le début de notre mandat. Nous avons rencontré une porteuse de projet en 2021, puis, deux nouvelles porteuses de projet cette année. Dans l'impossibilité de leur trouver un lieu d'accueil pour le moment, nous avons sollicité le maire de Fontenay pour que leur soit proposé un lieu d'accueil, ce qui n'a pas pu se faire non plus. Ainsi, le projet d'étendre le RPI avec une structure d'accueil périscolaire, extrascolaire et pré-scolaire est bien une proposition des élus d'Aydoilles que les élus de Fontenay s'approprient dans ce document.

### **Périscolaire :**

Dans le document (annexe 2), il est proposé de mettre en place un service périscolaire sur les deux sites. Si cette proposition apporterait un confort aux parents, sa mise en place et sa logique questionnent. Il est dit que chaque commune offrira un service de restauration, mais également, que le périscolaire restera à la charge de chaque commune. Cela signifie donc qu'un enfant devra être inscrit sur deux services autonomes aux facturations distinctes. Quant aux fratrices, elles ne pourront donc plus se retrouver durant la pause méridienne. Et si c'est un pôle maternel qui est organisé à Fontenay, sachant que les enfants de maternelle sont moins nombreux, la commune d'Aydoilles devrait assumer un coût bien plus important que la commune de Fontenay en raison des charges de personnel, du coût des repas... Cette proposition ne nous paraît pas équitable.

### **Les effectifs :**

Enfin, le conseil municipal de Fontenay parie sur une hausse des effectifs et sur leurs projets à moyen et long terme qui vont « pérenniser cette courbe ascendante ». Il s'agit là d'un pari audacieux. Nous pourrions faire le même mais il nous semble plus raisonnable de considérer la tendance nationale, qui, au mieux, nous permet d'espérer une stabilisation des effectifs. Mais pour combien de temps ?

Nous pensons que les effectifs continueront à baisser. C'est pour cette raison que Monsieur le DASEN nous invite à envisager ce regroupement intercommunal. Or, il ne nous paraît pas raisonnable de nous engager dans une structure sur deux sites alors que les effectifs d'ici quelques années, nous permettront très certainement de réduire l'accueil à un seul site, avec un aménagement raisonnable de notre école.

### **En conclusion :**

**Nous ne pouvons pas nous projeter au-delà de la phase des trois premières années en envisageant l'installation prolongée d'un dispositif qui exigerait notamment un transport inter-communal (obligatoire en cas de regroupement, même si la distance est moindre), des dépenses évitables en personnel communal pour les deux communes, en allant clairement à l'encontre de nos engagements de campagne, contraignant les parents à scolariser leurs enfants sur deux sites différents.**

**Nous pensons que les réflexions autour d'un projet de regroupement sont justifiées et ne devraient pas être interrompues.**

**Nous avons pris une délibération que nous pensons aller dans le bon sens et dans l'intérêt des enfants, des parents, des enseignants et des administrés. Nous considérons à sa juste valeur, votre crainte de ne pas réussir à réhabiliter votre école à l'issue de la deuxième phase malgré les propositions d'aménagements que nous vous avons proposées. Cependant, si un regroupement sur deux sites nous semble répondre aux besoins actuels et pour les trois prochaines années scolaires, compte-tenu des projections en termes d'effectifs, la pérennisation d'un tel dispositif ne se justifie pas à nos yeux.**

**Les élus du Conseil Municipal d'Aydoilles avec l'appui des deux membres de l'opposition.**

---

**Lettre ouverte déposée sur le site internet de la commune et directement transmise à :**

- Madame Hohmann, Inspectrice de la circonscription d'Epinal
- Monsieur le Maire de Fontenay pour diffusion auprès des personnes ayant contribué au projet envoyé le 3 juin
- Les représentants des parents d'élèves d'Aydoilles pour diffusion auprès de l'ensemble des parents d'élèves
- Madame Pierre, directrice de l'école d'Aydoilles pour diffusion auprès des enseignantes
- Les agents communaux d'Aydoilles intervenant au sein de l'école et des services périscolaires

**Annexe 1 :**

## Compte-rendu de la réunion de travail du 2 juillet 2019 concernant la mise en place d'un regroupement entre les deux écoles de Aydoilles et Fontenay

### Personnes présentes :

#### Pour Aydoilles :

- Mme Christine Souvay, maire
- Mme Doriane Mangin, membre de la commission scolaire
- Mme Véronique Philippe, membre de la commission scolaire
- Mme Stella Vilmar, membre de la commission scolaire
- Mme Fabienne Pierre, directrice de l'école
- Mr Yann François, représentant de parents

#### Pour Fontenay :

- Mme Krista Finstad-Million, maire
- Mme Patricia Lembke, directrice de l'école
- Mme Gaëlle Genay, représentante de parents

La menace de fermeture d'une classe dans chaque école étant toujours présente si on considère les effectifs des écoles en baisse, cette réunion a pour but de commencer une réflexion pour bâtir un avenir commun aux deux écoles.

Mme Souvay et Mme Finstad-Million ont rencontré Mme Doan, IEN de la circonscription en avril. Il en ressort que les mairies doivent présenter un projet de regroupement d'ici le mois d'octobre ou novembre 2019, avec une mise en place dès septembre 2020. A terme, si les effectifs continuent de baisser, tous les élèves devraient être regroupés sur un site.

Au regard des effectifs, en 2020, il y aurait 152 élèves dans le regroupement, ce qui représente au moins 7 classes. L'école d'Aydoilles ne dispose pas de la capacité d'accueil de 7 classes dans ses bâtiments. Il faut donc envisager un pôle « maternelle » à Fontenay et un pôle « élémentaire » à Aydoilles.

Au regard des prévisions d'effectifs en 2021, en 2022, la baisse des effectifs, si elle se confirme, impliquera la fermeture d'une classe, en maternelle ou en élémentaire. Mme Lembke souhaiterait que les CP restent sur Fontenay afin d'assurer la 3<sup>ème</sup> classe dans son école. (Ce pourrait être une possibilité qu'il faut envisager si cela permet que chaque classe (maternelle ou élémentaire) ne soit pas trop chargée). Elle souligne également le problème de la surface minimum des classes, proportionnelle aux nombres d'élèves. En cas de fermeture, les effectifs pourraient grimper à 26-27 élèves. Est-ce que les classes d'Aydoilles peuvent accueillir de tels effectifs ? Ne vaudrait-il mieux pas attendre que le RPI ait 5 classes pour se regrouper à Aydoilles plutôt que 6, afin d'accueillir les enfants et leurs enseignants dans des conditions confortables ?

Mr François pense que des familles pourraient quitter l'école du village en cas de regroupement, notamment quand un parent travaille sur Epinal, ce qui ferait perdre quelques élèves. Un sondage pourrait être réalisé pour savoir qui est susceptible de quitter l'école.

D'autres considérations financières seront également à prendre en compte :

- la facturation des entrées piscine qui est actuellement prise en charge par la commune de Fontenay. (Aydoilles étant dans la CAE, les élèves bénéficient de la gratuité)
- la prise en charge des frais de scolarité : ce sera un arrangement entre communes. Il est clair qu'il est plus cher d'entretenir et chauffer deux établissements. Dès que les élèves pourront être regroupés sur un site, il sera plus intéressant de fermer une école.

- L'organisation des services du personnel périscolaire

Afin d'avancer dans la réflexion, il est décidé de proposer plusieurs scénarii en fonction des effectifs.

**Scénario 1 : scénario à envisager si les effectifs sont supérieurs à 160**

Regroupement des élémentaires à Aydoilles et des maternelles à Fontenay. Possibilité d'accueillir de nouveau des TPS.

Maintien des 8 classes avec les effectifs prévisionnels suivants en 2020 :

2020	Aydoilles	Fontenay	Total		Aydoilles	Fontenay	Total
TPS	3	3	6	CP	20	7	27
PS	7	6	13	CE1	19	6	25
MS	10	9	19	CE2	14	4	18
GS	12	8	20	CM1	12	4	16
Total	32	26	58	CM2	10	9	19
				Total	75	30	105
<b>163 élèves</b>							

2021	Aydoilles	Fontenay	Total		Aydoilles	Fontenay	Total
TPS	3	3	6	CP	12	8	20
PS	9	7	16	CE1	20	7	27
MS	7	6	13	CE2	19	6	25
GS	10	9	19	CM1	14	4	18
Total	29	25	54	CM2	12	4	16
				Total	77	29	106
<b>160 élèves</b>							

**Scénario 2 : légère baisse des effectifs : compris entre 135 et 150**

Les deux pôles subsistent, le regroupement perd une classe, en maternelle ou élémentaire, selon effectifs des différents niveaux. Il y aurait donc 2 organisations possibles :

- 2 classes maternelles à Fontenay et 5 classes élémentaires à Aydoilles
- 3 classes maternelles (+CP ?) à Fontenay et 4 classes élémentaires à Aydoilles

**Scénario 3 : dès que les effectifs globaux passeront sous le seuil de 135**

Regroupement de tous les élèves sur le site d'Aydoilles. Dans ce cas, l'école ne comptera plus que 6 classes.

Mme Souvay et Mme Finstad-Millon soumettront ces scénarii à la nouvelle inspectrice à la rentrée. Celle-ci devrait rencontrer tous les maires de la circonscription dans les semaines qui suivent la rentrée. Mme Souvay suggère que l'IEN rencontre les deux maires en même temps pour parler de ce projet.

# Projet de RPI

## AYDOILLES - FONTENAY

### 1 Introduction :

Cela fait maintenant plusieurs années que nos deux villages ont pour projet de faire un Regroupement Pédagogique Intercommunal. Les mandatures précédentes avaient posé les jalons de ce regroupement.

Après plusieurs réunions le conseil municipal d'Aydoilles a refusé un RPI sur deux pôles.

La commune d'Aydoilles est revenue à la table des négociations grâce à la pression du collectif de parents d'élèves des deux communes mais en nous présentant un projet de RPI en 2 phases.

### 1 Problématique:

Suite à la présentation au conseil municipal de FONTENAY et aux membres du Conseil d'école de ce projet de RPI en 2 phases, entraînant la suppression de l'école de Fontenay, ce dernier a été rejeté par tous, et ce pour plusieurs raisons :

L'école de Fontenay :

- a seulement été construite en 2004, et elle est encore en cours de remboursement jusqu'en 2029.
- n'est pas encore amortie.
- est fonctionnelle notamment pour des maternelles et facilement aménageable pour accueillir d'autres classes de maternelle.
- possède un parking devant l'école.
- possède une déserte quasi exclusive pour la sécurité des enfants et des parents.
- possède une salle informatique remise en état récemment.
- possède une salle de conférence pour les intervenants extérieurs.
- possède une cours fermée ouvrant sur une aire de jeux

Pour toutes ces raisons, il nous apparaît invraisemblable de supprimer ce bâtiment du circuit de l'éducation nationale.

De plus, notre programme électoral et nos projets ont été bâtis autour de notre école et du maintien des classes, par :

- un projet de lotissement communal en cours d'étude.

- une politique de sensibilisation sur les dents creuses de notre tissu urbain à combler.
- la construction d'un nouveau château d'eau afin de garantir la sécurité incendie et la pérennité de l'eau en cette période de réchauffement climatique.
- le soutien les commerces de proximité afin d'offrir à nos habitants ses services.
- la sécurisation de circulation au sein de notre village.

En cas de RPI sur un pôle, l'école d'Aydoilles devra subir des travaux d'aménagement afin d'accueillir toutes les classes dans sa structure, avec des coups plus importants qu'une répartition entre les deux sites, et malgré ce qu'on nous a laissé entendre, la construction d'un groupe scolaire neuf n'est pas d'actualité.

C'est pourquoi nous souhaitons vous présenter notre projet de RPI entre Aydoilles et Fontenay. Il a été validé par le conseil municipal de Fontenay après consultation des membres du conseil d'école. Il sera dans le respect de tous, à un coût raisonné et raisonnable pour les deux communes et surtout dans **l'intérêt principal de l'enfant**, des parents et des enseignants.

## 1 **La Genèse :**

Le programme de ce RPI Aydoilles - Fontenay est basé sur :

- le bien de l'enfant,
- le service aux parents,
- la mise à disposition d'une structure adaptée aux enseignants.

### Les enfants :

Ils doivent pouvoir apprendre dans les meilleures conditions (répartition par classe et effectif), ce qui n'est pas notre cas actuellement, et c'est pour cela que nous en comprenons l'importance.

La suppression de moyen dans nos deux communes sera le plus pénalisant pour tous si le RPI ne voit pas le jour.

### Les parents :

Le projet de RPI doit être vu plus globalement en englobant les accueils périscolaires (même s'ils restent à la charge de la commune et non du RPI), les MAM, crèche associative, assistantes maternelles, dans nos deux communes.

Le but principal est que les collectivités et les structures indépendantes soient prises en compte pour un accueil des enfants du lundi au vendredi de 7h à 19h, 51 semaines par an et cela sur les deux sites d'Aydoilles et de Fontenay.

Ce projet est certes ambitieux mais il cale parfaitement avec la vie actuelle d'un couple où les parents travaillent tous les deux. Et que dire du casse-tête monoparental que doit subir une femme ou un homme seul.

C'est pourquoi, l'intégration de "MAM" ou autre, devra voir le jour sur les deux sites d'Aydoilles et de Fontenay, limitant ainsi les trajets pour les parents. Les classes libres permettront d'accueillir ce type de structure.

Les enseignants:

La mise à disposition de structures adaptées, par un pôle maternelle à Fontenay et un pôle élémentaire à Aydoilles, régi par un(e) directeur(trice) du RPI gérant les deux pôles afin d'obtenir une unité et une continuité dans le suivi des enfants de cette "nouvelle école".

La possibilité pour les enseignants de pouvoir naviguer entre les 2 pôles sans devoir faire valoir leur ancienneté et leur barème.

Tout cela pour créer un pôle d'enseignants unis, dont les compétences ne sont plus à démontrer, pour le seul bien-être de nos enfants.

En résumé :

Tout cela dans le but de créer un triptyque efficient où les parents et les enseignants sont soutenus pour le bien des enfants.

## **I Structure du PRI**

### **a- EPCI ou SIVU ou Convention:**

Dans les réflexions des 2 communes, le mode de structure pouvant accueillir ce RPI est de trois types :

- Établissement Public à Coopération Intercommunal
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (scolaire)
- Une Convention

EPCI :

Il est plus compliqué de faire un EPCI pour notre RPI sur deux communes appartenant à deux EPCI différents, la CAE et la CCB2V. De plus l'autorisation de monsieur le Préfet des Vosges est nécessaire et augmente le délai d'instruction de 2 à 3 mois.

SIVU :

Afin que nos enseignants puissent aller entre les 2 structures sans devoir demander une mutation en faisant valoir leur ancienneté et **leur barème, nous vous proposons un SIVU, structure plus simple de mise en œuvre** vu que nous sommes de 2 EPCI différents.

Convention :

Ne permettant pas l'échange de nos enseignants cette solution n'est pas adaptée dans l'optique que nous souhaitons.

En résumé :

Nous vous proposons un RPI avec une structure de SIVU

### b- Direction du SIVU

Un conseil d'administration sera désigné par les deux communes avec les 2 maires des 2 communes dirigeant une année sur deux le RPI (sans rémunération).  
Le nombre de conseillers, de représentants de parents d'élèves des 2 communes reste à définir.

#### **1 Mutualisation possible :**

##### Le mobilier :

Nous vous proposons d'échanger le mobilier entre maternelle et élémentaire afin de limiter les coûts de mise en œuvre.  
S'il devait y avoir des achats, le SIVU ou la commune achèterait sur son budget (éléments à définir).

##### Les sanitaires :

Il sera nécessaire d'adapter les sanitaires (wc, lavabos, etc ...) pour les deux pôles en limitant les coûts de mise en œuvre (dépenses raisonnables).  
Les achats et poses seraient à la charge du SIVU ou de la commune sur son budget (éléments à définir).

##### Les fournitures scolaires, livres, outils numériques, etc..

Nous vous proposons de basculer les biens des deux écoles au RPI et le ou la directeur(trice) répartira au besoin les achats complémentaires qui seront affectés au budget du RPI.

##### Administratif :

La répartition des tâches entre nos communes peut-être réalisée afin de rester une charge de travail et un coût constant pour nos deux communes. Un rééquilibrage pourra être fait au besoin au fur et à mesure.

#### **1 Périscolaire :**

Nous proposons un accueil périscolaire sur chaque site afin de réduire les déplacements pour les parents qui auraient la possibilité de déposer leurs enfants à l'accueil périscolaire de leur village avant d'aller travailler.

Il est possible de laisser le périscolaire à la charge des communes et non du RPI. Cela rend la commune autonome sur le choix pour le périscolaire de sa commune.

Une unité de restauration sur chaque site sera maintenue par le RPI afin limiter les déplacements le midi.

### **1 MAM, crèche associative, assistantes maternelles :**

Du fait de la suppression physique de classes dans chaque école, il est possible à coût réduit de mettre à disposition dans les deux communes des classes vides et de les adapter afin d'accueillir selon la structure d'accueil indépendante dans nos locaux.

Cela a pour but de pouvoir répartir sur les deux sites et de limiter les déplacements des parents.

Les tout-petits seront habitués au contexte scolaire dès leur plus jeune âge et pourront même apercevoir les enfants de leur fratrie.

### **1 Transport scolaire**

Une demande à la région de mise place de ramassage scolaire pour le matin et soir sera effectuée.

Pour le midi, le covoiturage pourra être encouragé afin de limiter les coûts pour les parents et l'impact écologique. Une information sur les assurances pour le covoiturage sera effectuée pour éviter tout litige en cas d'accident.

### **1 Finances**

L'avantage avec le SIVU est que nous pouvons nous entendre sur ce que nous mettons en commun **ou pas** :

- Structure bâimentaire
- ATSEM
- Fourniture administrative
- Mobilier
- École numérique
- Patrimoine libraire
- Consommable
- Périscolaire
- Structures indépendantes
- Voyage scolaire
- Transport scolaire
- Etc....

À nous de construire le RPI pour sa partie financement avec ce que nous voulons.

### **1 En conclusion :**

Le conseil municipal de Fontenay et les membres du Conseil d'école de Fontenay sont prêts à venir construire ce projet ambitieux de RPI entre Aydoilles et Fontenay, si cela s'effectue dans le respect mutuel de nos deux communes où l'école de Fontenay reste une entité associée à l'Éducation nationale. Nous voulons bien rediscuter de tous ces termes, sauf l'abandon de notre école au profit de l'évolution de celle d'Aydoilles.

La prévision des effectifs est à la hausse sur notre commune et nos projets à moyen et long terme vont pérenniser cette courbe ascendante.

Merci de bien vouloir nous indiquer votre position avant le 15 juin afin de pouvoir lancer ce beau projet.

En cas de refus, les discussions prendraient fin et chacune des deux écoles poursuivrait le fonctionnement actuel et le projet ne serait plus du tout d'actualité.

Le Maire de Fontenay  
Jérôme POIFOULOT

Le Conseil Municipal de Fontenay

Les membres du Conseil d'école